Parc Pirinenc de les Tres Nacions
Parc Pyrénéen des Trois Nations

Interreg POCTEFA

Cofinanciado por la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par l'UNION EUROPÉENNE

Ana Conservatoire d'espaces naturels Ariège

ETUDE D'ACCEPTABILITE D'UNE AIRE PROTEGEE

PROJET POCTEFA PP3N

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Ana - Conservatoire d'espaces naturels Ariège
Maison de la Biodiversité - 8 bis rue de Rouzaud 09000 COS
05 61 65 80 54 - ana@ariegenature.fr - ariegenature.fr
SIRET 393 302 104 00053 - APE 9104Z

L'ANA - CEN Ariège est labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ariège
cpie ARIÈGE

SOMMAIRE

1. CONTEXTE 1
2. OBJET DE L'ETUDE 2
 Etude d'acceptabilité à la création potentielle d'une aire protégée 2
 2.1. Zone d'étude 3
 2.2. Prestation attendue 3
3. LIVRABLES 5
 3.1. Note méthodologique initiale 5
 3.2. Note méthodologique intermédiaire 5
 3.3. Dossier de compilation des notes de chaque entretien 5
 3.4. Liste des personnes contactées 6
 3.5. Tableaux de référencement des résultats complété 6
 3.6. Rapport d'étude 7
 3.7. Cartes schématiques 8
 3.8. Une synthèse des résultats a des fins de communication 8
 3.9. Recueil des attentes et préoccupations exprimées hors du champ de l'étude 9
 3.10. Présentation des résultats 9
 Formats de restitution 9
4. DIVERS 10
 4.1. Principes de neutralité et de qualité de l'étude 10
 4.2. Délai d'exécution et Calendrier 10
 4.3. Réunions 10
 4.4. Matériels et moyens 11
 4.5. Propriété de l'étude et données sensibles 11
 4.6. Conditions de Règlement 12
5. DOCUMENTS A FOURNIR EN REPONSE A CETTE CONSULTATION 12
 5.1. Compétences 12
 5.2. Mémoire technique 12
 5.3. Devis 13
 5.4. Règlement de la consultation 15
 Délai de réponse 15
 Renseignements 15

1. CONTEXTE

L'Ana – Conservatoire d'espaces naturels Ariège est une association d'intérêt général à but non lucratif agréée au titre de la protection de l'environnement et inscrit au Code de l'environnement. Elle se consacre à l'étude de la biodiversité, des milieux naturels, de la faune et de la flore et aux relations qui lient l'humain et la nature, à l'échelle du département de l'Ariège.

Dans le cadre de ses actions d'accompagnement des territoires, l'ANA-CEN Ariège est impliquée dans le projet POCTEFA « Parc Pyrénéen des 3 nations (PP3N) », projet structurant à l'échelle transfrontalière lancé en 2026. Le Parc Pyrénéen des Trois Nations a vu le jour en 2018. Il se compose du Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises du Parc Naturel de l'Alt Pirineu et les deux parcs andorrans du Vall de Sorteny et des Valls del Coma Pedrosa. Une entité originale de 3 284 km² qui forme le plus vaste espace protégé transfrontalier d'Europe de l'Ouest.

Le projet PP3N vise à renforcer la préservation de la biodiversité, de la géodiversité et du patrimoine culturel dans un cadre transfrontalier réunissant la France, l'Espagne et l'Andorre. Il s'inscrit dans une dynamique de coopération entre les Parcs naturels des trois pays pour favoriser une gestion concertée des espaces naturels, des espèces emblématiques et des activités socio-économiques de ce territoire. L'objectif est d'assurer la continuité des aires protégées et d'améliorer la connaissance et la sensibilisation autour de la biodiversité et des patrimoines naturels et culturels.

Ce projet inclut une étude de faisabilité de création d'aires protégées englobant le Massif de Lers et le Haut-Couserans, en cohérence avec les stratégies de conservation existantes (Natura 2000, Réserves Biologiques, APPB, Zone de Protection Forte), avec la mise en place de stratégies de gestion des activités anthropiques (fréquentation touristique, exploitation minière, pastoralisme…).

Ce projet s'inscrit dans la déclinaison régionale de la Stratégie d'Aire Protégée (SAP), dont l'action 3 prévoit d'« accompagner le passage sous statut d'aire protégée et/ou « d'aire sous protection forte » de certains espaces naturels »
L'objectif est de « développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux » avec pour mesure « sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales ».
Il répond également aux ambitions de la Charte du PNR des Pyrénées ariégeoises, notamment pour les mesures suivantes :

- 3.2.1. Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux
- 3.2.2. Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité
- 3.2.3. Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes

Dans ce cadre, l'ANA-CEN Ariège souhaite **connaitre les conditions d'acceptabilité des acteurs du territoire à la création d'une aire protégée** dans le périmètre adaptée aux besoins du territoire.

Ana - Conservatoire d'espaces naturels Ariège
Maison de la Biodiversité - 8 bis rue de Rouzaud 09000 COS
05 61 65 80 54 - ana@ariegenature.fr - ariegenature.fr
SIRET 393 302 104 00053 - APE 9104Z

L'ANA - CEN Ariège est labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ariège

2. OBJET DE L'ETUDE

Étude d'acceptabilité à la création potentielle d'une aire protégée

L'étude porte sur un projet potentiel et ne préjuge pas de la décision ultérieure concernant la création d'une aire protégée, voire d'une ZPF. Elle doit permettre d'améliorer la connaissance des représentations et attentes des parties prenantes et d'identifier les conditions permettant de construire un projet territorial partagé.

L'étude d'acceptabilité s'appuie sur une enquête sociologique. Elle a pour objectif d'identifier les conditions, facteurs, freins et leviers susceptibles de favoriser ou de limiter l'acceptabilité d'un projet de création d'une aire protégée / zone de protection forte sur le territoire étudié. Cela nécessite de qualifier les différentes positions exprimées, leurs conditions et leurs évolutions possibles, sans rechercher une mesure statistique représentative de l'opinion de la population.

Dans le cadre du présent CCTP, l'acceptabilité désigne les conditions dans lesquelles les différentes parties prenantes considèrent qu'un tel projet peut être envisagé, ainsi que les facteurs susceptibles de favoriser, conditionner ou limiter leur adhésion, leur tolérance ou leur opposition au projet.

L'étude devra notamment permettre d'identifier :

- Les représentations et perceptions associées au projet de protection ;
- La dimension cognitive avec la balance intérêts/contraintes. Intégrant les perceptions des bénéfices, opportunités et intérêts ; ainsi que les contraintes et risques.
- La dimension sensible (aversion/ identification). Intégrant les craintes et préoccupations exprimées.
- La dimension conative (réactance/tolérance/acceptance). Intégrant les conditions nécessaires à l'adhésion ou à la tolérance au projet ; ainsi que les facteurs susceptibles de générer une opposition ou une réactance ;
- Les éventuelles conditions de révision des positions exprimées ;
- Les leviers susceptibles d'améliorer les conditions d'acceptabilité ;
- Les attentes relatives à la gouvernance, à la concertation et aux modalités de mise en œuvre ;
- Les dimensions spatiales des représentations et des enjeux identifiés ;
- Les évolutions souhaitées ou redoutées du territoire, tel que le changement climatique ; ou l'évolution de la fréquentation.
- Lorsque cela est pertinent, les continuités territoriales, culturelles, paysagères et les pratiques partagées avec les territoires voisins, notamment en Espagne et en Andorre, seront abordées.

L'étude devra distinguer autant que possible les éléments directement exprimés par les personnes interrogées des analyses et interprétations produites par le prestataire.
L'étude qualitative n'a pas vocation à produire une mesure statistiquement représentative de l'opinion de l'ensemble de la population. Elle vise à caractériser la diversité des représentations, positions, intérêts et conditions d'acceptabilité des parties prenantes identifiées.

Ana - Conservatoire d'espaces naturels Ariège
Maison de la Biodiversité - 8 bis rue de Rouzaud 09000 COS
05 61 65 80 54 - ana@ariegenature.fr - ariegenature.fr
SIRET 393 302 104 00053 - APE 9104Z

L'ANA - CEN Ariège est labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ariège
cpie ARIÈGE

2.1. Zone d'étude

Le périmètre d'étude est réparti sur 5 communes du département de l'Ariège : Aulus les Bains, Ercé, Le Port, Massat et Ustou. Ce périmètre correspond à une zone de montagne transfrontalière avec l'Espagne et l'Andorre. Il concerne du foncier exclusivement public et majoritairement communal.

2.2. Prestation attendue

1. Phase de cadrage et de consolidation méthodologique contradictoire

La démarche d'enquête qualitative reposera sur une approche en plusieurs niveaux, permettant de croiser l'écoute des élus locaux, des acteurs institutionnels et des acteurs directement impliqués dans les usages et activités du territoire.

- En amont de la campagne d'entretiens réalisée par le prestataire, l'ANA-CEN Ariège et le PNR des Pyrénées ariégeoises assureront directement, sans intervention du prestataire, des rencontres avec les élus des cinq communes concernées : Aulus-les-Bains, Ercé, Le Port, Massat et Ustou.
 Ces rencontres auront notamment pour objectifs de présenter officiellement la démarche, d'échanger sur la vision des élus concernant l'avenir du territoire et ses enjeux, de recueillir leurs premières attentes et points de vigilance et de préciser les conditions de mise en œuvre de la démarche d'étude.
- Dans un second temps, le prestataire interviendra auprès d'un nombre limité de têtes de réseaux ou structures départementales (maximum indicatif de cinq entretiens), en association avec l'ANA-CEN Ariège et le PNR des Pyrénées ariégeoises. Ces échanges auront notamment pour objectif de recueillir leur connaissance des enjeux et acteurs du territoire et d'identifier, le cas échéant, les interlocuteurs locaux pertinents à rencontrer.

- **L'étude reposera sur un échantillon indicatif cible d'environ trente acteurs,** dont la composition sera définie en concertation avec l'ANA-CEN Ariège et le PNR des Pyrénées ariégeoises et pourra être ajustée par le prestataire en fonction des objectifs de diversité des parties prenantes. Ils seront issus du territoire de l'étude impliquant les 5 communes (Aulus-les-Bains, Ercé, Le Port, Massat et Ustou.), mais aussi des acteurs en interdépendance avec ce territoire (échelle de l'intercommunalité, du département, de la région, etc). Le prestataire analysera cette proposition au regard des objectifs de l'étude et pourra proposer des adaptations, suppressions ou compléments. La composition définitive de l'échantillon sera arrêtée conjointement à l'issue de la phase de cadrage et pourra être ajustée en cours d'étude si les premiers entretiens mettent en évidence des acteurs ou catégories d'acteurs insuffisamment représentés.

Ce nombre constitue un objectif indicatif et pourra être modifié, à la hausse ou à la baisse, sur proposition argumentée du prestataire et après validation de l'ANA-CEN Ariège.

- **Une trame d'entretien semi-directif** sera suivie. Une proposition de trame et la constitution des supports associée (notamment les documents de spatialisation) seront proposées par l'ANA-CEN Ariège, le prestataire pourra amener des modifications.

Ana - Conservatoire d'espaces naturels Ariège
Maison de la Biodiversité - 8 bis rue de Rouzaud 09000 COS
05 61 65 80 54 - ana@ariegenature.fr - ariegenature.fr
SIRET 393 302 104 00053 - APE 9104Z

L'ANA - CEN Ariège est labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ariège
cpie ARIÈGE

L'ANA-CEN Ariège dispose d'un cadre méthodologique initial et d'attentes détaillées concernant notamment une proposition de grille d'entretien et de critères d'analyse. Cette proposition s'appuie notamment sur les travaux de Samuel Depraz, Lionel Laslaz, Clara Therville ainsi que les Diagnostic d'Ancrage territorial de RNF. Cette proposition de cadre méthodologique Ce cadre méthodologique constituent une base de travail et non une méthode imposée.
Ces éléments seront communiqués au prestataire en amont de la réunion de lancement. Le prestataire devra en analyser la pertinence au regard des objectifs de l'étude et pourra proposer toute amélioration, adaptation ou alternative méthodologique qu'il jugera utile. La méthodologie définitive sera travaillée lors de la réunion de lancement et arrêtée dans le cadre de la note méthodologique initiale, après échange avec l'ANA-CEN Ariège et le PNR des Pyrénées ariégeoises pour validation, avant le lancement de la campagne d'entretiens.

2. Phase de récolte des données d'acceptabilité par enquêtes qualitatives

- **Prise de contact** avec les acteurs, et ajustement à mi-parcours en fonction du nombre d'enquêtés.
- **Réalisation des entretiens** en « physique », acteur par acteur. Les bureaux de l'ANA-CEN Ariège ou du PNR des Pyrénées ariégeoises pourront être utilisés, mais il sera favorisé un déplacement au plus près des acteurs.
- **Chaque entretien fera l'objet de notes structurées** reprenant les éléments d'entretiens et leur spatialisation.
- Une réunion mi-parcours sera réalisée, avec la présentation des avancements, et un échange sur les potentiels ajustements à réaliser. Cela fera l'objet d'une **note intermédiaire.**

3. Phase de traitement et analyse des données.

Le prestataire assurera le traitement et l'analyse des données recueillies.

- **L'ensemble des données seront référencées dans un tableau** permettant la compilation des résultats
- **L'analyse** devra notamment permettre de mettre en évidence les éléments cités précédemment (partie 2.1).
 L'analyse sera en format :
 - de **tableau de référencement** par acteur incluant une analyse par indicateur.
 d'un **rapport transversal**. Incluant des cartographies schématiques spatialisant les éléments d'acceptabilités ; ainsi que la **proposition de leviers d'amélioration de l'acceptabilité**

L'étude d'acceptabilité se concentre sur l'identification des conditions d'acceptabilité et leurs limites. L'analyse devra permettre d'identifier les conditions dans lesquelles les acteurs considèrent qu'un projet de protection pourrait être envisagé, ainsi que les principaux points de vigilance.

Lorsque cela est pertinent au regard des résultats, le prestataire pourra formuler des recommandations concernant les conditions de poursuite de la démarche et les caractéristiques générales qu'un éventuel dispositif de protection devrait prendre en compte. Ces recommandations ne constitueront pas une étude juridique ou réglementaire de faisabilité des différents outils de protection, laquelle relève des autres composantes de l'étude globale conduite dans le cadre du projet PP3N.

Ana - Conservatoire d'espaces naturels Ariège
Maison de la Biodiversité - 8 bis rue de Rouzaud 09000 COS
05 61 65 80 54 - ana@ariegenature.fr - ariegenature.fr
SIRET 393 302 104 00053 - APE 9104Z

L'ANA - CEN Ariège est labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ariège
cpie ARIÈGE

3. LIVRABLES

Les résultats de l'étude seront restitués sous les formes suivantes :

- Note méthodologique initiale
- Note méthodologique intermédiaire d'ajustement à mi-enquête
- Un dossier compilant les notes rédigées de chaque entretien
- La liste de personnes contactées
- Un tableur de référencement des résultats complété
- Un rapport d'étude avec les analyses transversales
- Cartes schématiques spatialisant les conditions d'acceptation ou de non-acceptation sur l'aire d'étude
- Une synthèse des résultats à des fins de communication
- Recueil des attentes, préoccupations et demandes exprimées au cours des entretiens ne concernant pas directement l'étude d'acceptabilité

3.1. Note méthodologique initiale

Elle comprendra notamment : la composition prévisionnelle de l'échantillon ; la trame d'entretien ; les modalités de recueil des données ; les modalités d'analyse ; le format du dossier de compilation des notes d'entretien ; le format du tableau de référencement ; les modalités de traitement des données personnelles ; les modalités de représentation spatiale ; le calendrier détaillé.

Cette note permettra de distinguer les exigences fixées par l'ANA-CEN Ariège, les propositions du prestataire et les arbitrages intervenus au cours de la phase de cadrage.

3.2. Note méthodologique intermédiaire

Ajustement de la note méthodologique initiale au regard des premiers entretiens et résultats.

3.3. Dossier de compilation des notes de chaque entretien

Chaque entretien fera l'objet d'une fiche détaillée, décrivant :

- Fiche identité de l'enquêté (nom, prénom, statut, résident ou non des 5 communes, groupes d'appartenances, description spatialisée de l'activité entre l'acteur et la zone d'étude)
- Fiche de l'entretien comprennent le lieu de l'entretien, la date, la durée.
- Chaque entretien fera l'objet de note rédigée et structurée reprenant les principaux éléments exprimés en réponse aux différentes thématiques de la grille d'entretien. La retranscription intégrale des entretiens n'est pas requise (notes structurées suffisantes), sauf si souhait du prestataire (dans ce cas l'accord explicite de l'enquête devra être obtenu au préalable).
 Les personnes interrogées sont informées que seules les informations recueillies dans le cadre défini de l'entretien sont intégrées à l'analyse. Tout propos explicitement présenté comme confidentiel ou non destiné à être consigné est exclu des données exploitées.
- Photo ou scan des échanges sur le support spatial.
- Une analyse mobilisant une typologie proche ou inspirée des quatre profils cognitifs proposée par Clara Therville. Lorsque cette typologie est retenue dans la méthodologie finale, le prestataire précisera les conditions de son utilisation, ses fondements, ses limites et les précautions prises afin d'éviter toute catégorisation excessive ou réductrice des personnes

Ana - Conservatoire d'espaces naturels Ariège
Maison de la Biodiversité - 8 bis rue de Rouzaud 09000 COS
05 61 65 80 54 - ana@ariegenature.fr - ariegenature.fr
SIRET 393 302 104 00053 - APE 9104Z

L'ANA - CEN Ariège est labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ariège
cpie ARIÈGE

interrogées. Le prestataire pourra également proposer une autre grille d'analyse des représentations s'il estime celle-ci plus pertinente au regard des objectifs de l'étude.

Le modèle de cette fiche détaillée sera fourni par l'ANA CEN Ariège. Le modèle est conçu pour qu'il puisse être complété au moment de l'entretien par l'enquêteur.

3.4. Liste des personnes contactées

La liste des personnes contactées de l'échantillon comprenant :

- Nom/Prénom/Statut.
- Jour du premier contact et type de contact, et jour et type de la relance s'il y a.
- Jour de l'entretien s'il est effectué ou notation de non-réponse ou de refus de l'entretien avec la cause associée.

3.5. Tableaux de référencement des résultats complété

Sous le format de tableau, le fichier de référencement complété sera composé :

- D'une compilation des données reprenant les éléments de chaque entretien :
 - Un identifiant de l'enquêté (a minima : nom, statut, résident ou non des 5 communes, les catégories de parties prenantes, spatialisation de l'activité sur les 5 communes)
 - Le référencement au profil cognitif
 - La notation graduée (1 à 5) aux indicateurs associés aux questions de la trame
 - Les principales conditions d'acceptabilité ;
 - Les principaux freins ou facteurs de rejet ;
 - Les opportunités et bénéfices perçus ;
 - Les représentations territoriales ;
 - Les principaux résultats par thématique ;
 - Les éléments spatialisables ;
 - Les éventuelles catégories d'analyse retenues par le prestataire ;
 - La vision projetée du territoire dans l'avenir, et la part de souhaitable ;
 - Le niveau général d'acceptabilité (notation). Une qualification synthétique du positionnement exprimé pourra être proposée par le prestataire, selon une méthode explicitée dans la note méthodologique. Cette qualification devra rester qualitative et ne devra pas être présentée comme une mesure statistique de l'acceptabilité de la population.

- D'une analyse des données :
 - Des résultats par indicateurs
 - Un tableau des conditions d'acceptabilité

Un modèle du fichier de référencement sera fourni par l'ANA-CEN Ariège. Il sera constitué pour un remplissage le plus rapide et automatique possible post entretien, le prestataire pourra suggérer des améliorations et modifications.

Ana - Conservatoire d'espaces naturels Ariège
Maison de la Biodiversité - 8 bis rue de Rouzaud 09000 COS
05 61 65 80 54 - ana@ariegenature.fr - ariegenature.fr
SIRET 393 302 104 00053 - APE 9104Z

L'ANA - CEN Ariège est labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ariège
cpie ARIÈGE

3.6. Rapport d'étude

Ce rapport comprendra à minima les volets suivants :

- Méthodologie : dans un souci de rigueur et de reproductibilité, le prestataire devra décrire explicitement les méthodes utilisées avec leurs atouts et leurs biais, et fournir les ressources bibliographiques consultées. Une méthode spécifique à la visualisation spatiale est notamment attendue.
- Analyse : Les différents indicateurs d'acceptabilité seront explorés par thématique de la trame et par groupe d'appartenance des acteurs, ainsi qu'une analyse transversale afin de situer le niveau d'acceptabilité et d'en comprendre ces raisons. Il sera à la fois attendu une analyse rédigée, mais aussi la mobilisation de verbatim illustratif issu des entretiens.
- Le rapport devra mettre en avant explicitement :
 - La dimension cognitive (balance intérêt/contraintes)
 - La dimension sensible (aversion identification)
 - La dimension conative (réactance/tolérance/acceptance)
 - La dimension spatiale (notamment transfrontalière et en s'appuyant sur le traitement spatial des supports de l'enquête et des espaces évoqués dans les entretiens)
 - La dimension du territoire et de ses évolutions futures y compris au changement climatique (craint/souhaité)
 - Le niveau d'acceptabilité globale à la création d'une aire protégée/zone de protection forte Le prestataire pourra proposer une typologie des positions exprimées, sous réserve que cette catégorisation soit méthodologiquement justifiée et ne conduise pas à une simplification excessive des positions individuelles.
- Le rapport contiendra en annexe une liste exhaustive des conditions d'acceptabilité et de refus d'une zone de protection forte.

Le prestataire conseillera des leviers pour améliorer l'acceptabilité locale, notamment dans les phases de co-construction qui pourraient suivre.

L'ANA-CEN Ariège et le prestataire devront échanger et présenter de manière transparente les méthodes d'analyse utilisées, leurs limites et les principaux biais susceptibles d'affecter les résultats. Le prestataire veillera à distinguer les éléments directement exprimés par les personnes interrogées, des interprétations ou analyses produites.

Ana - Conservatoire d'espaces naturels Ariège
Maison de la Biodiversité - 8 bis rue de Rouzaud 09000 COS
05 61 65 80 54 - ana@ariegenature.fr - ariegenature.fr
SIRET 393 302 104 00053 - APE 9104Z

L'ANA - CEN Ariège est labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ariège
cpie ARIÈGE

3.7. Cartes schématiques

Il est attendu la production de représentations spatiales dont l'objectif est de visualiser des entités spatiales où les conditions d'acceptation ou de réactance sont les plus importantes, ou en superposition/en complémentarité.
Ces représentations s'appuieront sur les discours des enquêtes (occurrence de lieux par exemple), mais aussi des échanges sur le support spatial amené lors de l'entretien. Une des représentations attendues est une carte de chaleur par compilation des résultats. Toute autre visualisation spatiale jugée pertinente selon l'expertise du prestataire sera bienvenue.

Une attention particulière sera portée, lorsque les données recueillies le permettent, aux continuités territoriales, culturelles, paysagères et aux pratiques partagées avec les territoires voisins, notamment en Espagne et en Andorre.

Les représentations cartographiques devront distinguer clairement les espaces explicitement mentionnés par les personnes interrogées, les éléments issus de l'analyse du prestataire et les éventuelles interprétations spatiales. Elles devront préciser les limites et conditions d'interprétation des données.
En synthèse une représentation spatiale compilera les résultats des précédentes.

Ces représentations devront pouvoir être utilisées ultérieurement sur divers supports (sites internet, panneaux, publications papier…) comme support de travail pour la suite des échanges, mais aussi pour la communication et la sensibilisation à long terme.

Le nombre et le niveau de détail des productions cartographiques seront proposés par le prestataire dans sa note méthodologique, en fonction de la quantité et de la qualité des informations spatiales effectivement recueillies.

Il n'est pas attendu la production d'une cartographie exhaustive des perceptions du territoire.

3.8. Une synthèse des résultats a des fins de communication

À l'issue de la mission, le prestataire produira un document de synthèse des résultats, destiné à leur valorisation et à leur diffusion auprès des parties prenantes.
Ce support devra :

- Présenter les principaux résultats, enseignements et conclusions de manière synthétique et structurée.
- Mettre en évidence les messages clés et les données les plus significatives.
- Privilégier une présentation pédagogique et visuelle
- Être adapté à une diffusion auprès des publics cibles, dont le niveau de connaissance du sujet peut être hétérogène.

Le format, le volume et les modalités de présentation seront proposés par le prestataire et soumis à validation du commanditaire.

Ana - Conservatoire d'espaces naturels Ariège
Maison de la Biodiversité - 8 bis rue de Rouzaud 09000 COS
05 61 65 80 54 - ana@ariegenature.fr - ariegenature.fr
SIRET 393 302 104 00053 - APE 9104Z

L'ANA - CEN Ariège est labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ariège
cpie ARIÈGE

3.9. Recueil des attentes et préoccupations exprimées hors du champ de l'étude

Un document distinct pourra compiler les attentes, préoccupations et demandes exprimées au cours des entretiens, mais ne relevant pas directement du périmètre de l'étude. Cela permettra de ne pas perdre d'information et de répondre aux demandes annexes.

3.10. Présentation des résultats

En tranche ferme de l'étude, une restitution finale de l'étude devra être réalisée à l'attention de l'ANA-CEN Ariège et du P NR des Pyrénées ariégeoises.

De plus, cette étude est incluse dans un projet global de faisabilité d'une aire protégée au sein de la zone d'étude. Ce projet comprend des phases de concertation ultérieure avec les acteurs du territoire pour restituer les résultats et discuter des outils pertinents à déployer ou non pour la préservation des enjeux et activités identifiés.

Aussi, en **tranche optionnelle**, la prestation de restitution aux acteurs du territoire demandée au prestataire aura lieu pendant les phases de concertation, en présentiel, sous la forme de réunions publiques, d'ateliers de travail ou autres formats sélectionnés par l'ANA-CEN Ariège : présentation des résultats auprès des acteurs du territoire ; participation à une ou plusieurs réunions de concertation ; éventuellement appui à la préparation d'ateliers. Ainsi, il est demandé de chiffrer une journée de présentation/restitution aux acteurs du territoire et jusqu'à deux interventions en complément (ateliers…).

Formats de restitution

Tous les documents doivent être remis à l'ANA-CEN Ariège en version papier et numérique, conformément au tableau ci-dessous.

Pièce	Restitution papier	Restitution numérique
Note méthodologies initiales	1 exemplaire	Word et PDF
Note methodologies intermediaries	1 exemplaire	Word et PDF
Un dossier compilant les notes rédigées de chaque entretien	néant	Dossier comprenant des fichiers PDF
La liste de personnes contactée	néant	Excel et PDF
Un fichier de référencement des résultats complété.	néant	Excel et PDF
Rapport d'étude	2 exemplaires reliés	Format WORD+PDF
Synthèse		
Cartes schématiques	néant	Format SIG – GeoPackage (si mobilisé pour la création de visualisation spatiale). Format image haute résolution (300 dpi minimum)
Recueil des attentes et préoccupations exprimées hors du champ de l'étude	néant	Excel et PDF
Photos	néant	Format image haute résolution (300 dpi minimum)
Supports de présentation aux acteurs du territoire (tranche optionnelle)	(si jugé nécessaire)	Format PPT + PDF Autres formats en fonction des propositions

Ana - Conservatoire d'espaces naturels Ariège
Maison de la Biodiversité - 8 bis rue de Rouzaud 09000 COS
05 61 65 80 54 - ana@ariegenature.fr - ariegenature.fr
SIRET 393 302 104 00053 - APE 9104Z

L'ANA - CEN Ariège est labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ariège
cpie ARIÈGE

Les données numériques pourront être compilées sur une clé USB fournie en fin de mission ou transmises par tout autre moyen discuté avec le commanditaire.

4. DIVERS

4.1. Principes de neutralité et de qualité de l'étude

Le prestataire devra adopter une démarche permettant de limiter les biais de recueil et d'analyse.
La trame d'entretien devra notamment éviter les formulations susceptibles d'orienter les réponses des personnes interrogées.
Le prestataire devra expliciter dans son rapport les principales limites méthodologiques de l'étude et les éventuels biais susceptibles d'affecter les résultats.
Les positions exprimées seront restituées de manière fidèle et nuancée.

4.2. Délai d'exécution et Calendrier

La signature du devis vaudra ordre de démarrage des prestations. La mission d'enquêtes et d'analyse devra être soldée (livrables remis) pour le **14 mai 2027** (calendrier souhaité qui pourra être adapté en cours de mission sur demande du prestataire et après acceptation par l'ANA-CEN Ariège selon l'appréciation du contexte).

La mission optionnelle de présentation des résultats pourra être réalisée en 2027 et 2028 en fonction de l'avancée du projet global du PP3N et des phases de concertation programmées (mobilisation du prestataire et dates à définir ultérieurement avec le commanditaire).

Jalons indicatifs :

- Lancement : 18/01/2027
- Validation de la note méthodologique initiale : 01/02/2027
- Pont intermédiaire : 15/03/2027
- Rendu des livrables : 14/05/2027

4.3. Réunions

Quartes réunions sont à prévoir par le prestataire :

- Réunion de lancement en présentiel (Précisions attendues et des propositions méthodologiques de l'ANA CEN Ariège dont les profils cognitifs, 1ers échantillonnage et grille d'entretiens) (à Cos)
- Réunion de validation de la note méthodologique initiale (validation méthodologique, grille, échantillon initial, calendrier) (à Cos)
- Réunion de mi-parcours des entretiens pour ajuster l'échantillonnage et validation de la note méthodologique intermédiaire (en visio ou à Cos)
- Réunion de restitution finale des résultats en présentiel (à Cos ou l'une des communes incluses dans la zone d'étude)

Le prestataire pourra être sollicité ponctuellement par téléphone ou visioconférence entre ces réunions pour ajuster le déroulé de la mission si nécessaire.

À chaque réunion, le prestataire devra préparer un diaporama (PPT), une note de travail (ordre du jour, synthèse des éléments à évoquer) ainsi qu'un compte rendu.

Ana - Conservatoire d'espaces naturels Ariège
Maison de la Biodiversité - 8 bis rue de Rouzaud 09000 COS
05 61 65 80 54 - ana@ariegenature.fr - ariegenature.fr
SIRET 393 302 104 00053 - APE 9104Z

L'ANA - CEN Ariège est labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ariège
cpie ARIÈGE

4.4. Matériels et moyens

La prestation devra être réalisée en étroite collaboration avec l'ANA-CEN Ariège, maître d'ouvrage.

L'ANA-CEN Ariège mettra à la disposition du prestataire l'ensemble des données méthodologiques en sa possession, relatives au site étudié et utiles pour l'étude. La mise à disposition de moyens humains et sollicitation de partenaires pourra être envisagée.

4.5. Propriété de l'étude et données sensibles

L'ensemble des documents produits dans le cadre de la mise en œuvre de la commande deviendra propriété de l'ANA-CEN Ariège qui pourra l'exploiter librement. Le rapport et la synthèse ont vocation à être publiés et diffusés sous réserve des remarques du paragraphe suivant.

Les données présentant un caractère sensible (c'est-à-dire dont la diffusion pourrait compromettre la pérennité des éléments ciblés) devront être clairement identifiées, tant dans les bases de données brutes que dans les synthèses textuelles ou cartographiques, afin de ne pas être rendues publiques :

- Le prestataire s'engage à respecter les dispositions applicables en matière de confidentialité et de protection des données à caractère personnel.
- Les modalités de collecte, de conservation, d'accès, d'anonymisation, de transmission et, le cas échéant, de suppression des données seront précisées avant le démarrage des entretiens.
- Les rapports et documents destinés à être diffusés devront être anonymisés de manière à éviter l'identification directe ou indirecte des personnes interrogées.
- Le prestataire est responsable du traitement des informations recueillies dans l'étude et il ne peut pas conserver les données personnelles des entretiens après la mission.
- L'ANA-CEN Ariège assure la confidentialité des notes des entretiens après la restitution de l'étude. Les résultats dans le rapport, la synthèse et les réunions et présentations seront anonymisés pour ne pas que des identifications individuelles soient possibles.
- Les personnes interrogées devront être consentantes (recueil écrit) sur la mobilisation de leurs données et, le cas échéant, auront la possibilité d'être anonymisées sur l'ensemble des livrables.
- Les personnes interrogées sont informées que seules les informations recueillies dans le cadre défini de l'entretien sont intégrées à l'analyse. Tout propos explicitement présenté comme confidentiel ou non destiné à être consigné est exclu des données exploitées.

Si nécessaire, une convention d'utilisation des données peut être établie entre les organismes concernés.

Ana - Conservatoire d'espaces naturels Ariège
Maison de la Biodiversité - 8 bis rue de Rouzaud 09000 COS
05 61 65 80 54 - ana@ariegenature.fr - ariegenature.fr
SIRET 393 302 104 00053 - APE 9104Z

L'ANA - CEN Ariège est labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ariège
cpie ARIÈGE

4.6. Conditions de Règlement

L'ANA-CEN Ariège est chargée de suivre l'exécution de la présente étude. Le prestataire lui remettra tous les documents permettant le règlement.

Il n'est pas prévu d'avance au démarrage de la mission. Le règlement aura lieu après exécution de la prestation (pour la tranche ferme et les tranches optionnelles) et certification du service fait par l'ANA-CEN Ariège.

Une facture intermédiaire pourra être présentée par le prestataire, après l'organisation de la réunion de mi-parcours prévue dans le cadre de l'étude.

Les factures seront obligatoirement adressées par mail aux adresses suivantes :
administratif@ariegenature.fr et lou.d@ariegenature.fr

5. DOCUMENTS A FOURNIR EN REPONSE A CETTE CONSULTATION

5.1. Compétences

Il est demandé au prestataire de présenter ses compétences et références au regard du sujet de l'étude.

5.2. Mémoire technique

Le prestataire présentera un mémoire technique comprenant : la compréhension du besoin, des principaux enjeux et biais susceptibles d'affecter une étude d'acceptabilité territoriale ; la structuration de la phase de cadrage et de consolidation méthodologique prévue au démarrage de l'étude ; l'organisation des moyens humains et matériels proposés et le calendrier d'intervention.

Le prestataire pourra illustrer son approche par quelques exemples de méthodes, d'indicateurs ou de traitements qu'il considère comme pertinents pour ce type d'étude. Compte tenu de la nature de l'étude et de la nécessité de disposer préalablement des propositions méthodologiques de l'ANA-CEN Ariège, il n'est pas attendu une définition de protocole méthodologique définitif.

Ana - Conservatoire d'espaces naturels Ariège
Maison de la Biodiversité - 8 bis rue de Rouzaud 09000 COS
05 61 65 80 54 - ana@ariegenature.fr - ariegenature.fr
SIRET 393 302 104 00053 - APE 9104Z

L'ANA - CEN Ariège est labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ariège
cpie ARIÈGE

5.3. Devis

Le **détail des quantités et coûts** doivent figurer dans le devis comme dans l'exemple suivant :

Tranche ferme	Nombre de jours	Prix unitaire € H.T	Montant € H.T.	Montant € T.T.C.
Phase de cadrage et méthodologie				
Préparation et réalisation des entretiens				
Analyse et traitement des données				
Analyse spatiale / cartographique				
Rédaction des livrables				
Réunions et restitutions				
Autres : *à détailler*				
Sous TOTAL				
Tranche optionnelle				
Présentation des résultats aux acteurs du territoire				
Ateliers de concertation				
Sous TOTAL				
TOTAL				

Le nombre de jours n'est pas une quantité imposée : c'est une information demandée au candidat pour comprendre son offre.

Les coûts proposés dans l'offre du candidat intègrent l'ensemble des frais de la mission (déplacement/restauration/hébergement…).

La tranche optionnelle devra figurer séparément de la tranche ferme, afin de permettre au commanditaire de l'activer ou non, en fonction du montant annoncé et du budget disponible.

Ce cahier des charges présente un cadre général de l'étude à respecter. Il est pourra néanmoins être **enrichi par toute suggestion jugée utile** par le prestataire.

À titre indicatif, l'ANA-CEN Ariège dispose, pour la réalisation de la présente prestation, d'une enveloppe prévisionnelle de l'ordre de 35 000 € TTC. Cette indication est communiquée aux candidats afin de leur permettre d'apprécier le cadre financier dans lequel s'inscrit la consultation. Elle ne constitue ni un engagement de dépense, ni un prix cible, ni un montant maximum du marché.
Les candidats demeurent libres de proposer le prix correspondant à la méthodologie, aux moyens humains et techniques et au niveau de prestation qu'ils estiment nécessaires pour satisfaire aux objectifs et exigences du présent CCTP.
La phase de cadrage et de consolidation méthodologique prévue au démarrage de la mission, en lien avec l'ANA-CEN Ariège, aura vocation à préciser le protocole d'étude dans le respect du périmètre et des conditions financières du marché.

Ana - Conservatoire d'espaces naturels Ariège
Maison de la Biodiversité - 8 bis rue de Rouzaud 09000 COS
05 61 65 80 54 - ana@ariegenature.fr - ariegenature.fr
SIRET 393 302 104 00053 - APE 9104Z

L'ANA - CEN Ariège est labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ariège
cpie ARIÈGE

Les candidats sont invités à présenter dans leur offre un dimensionnement explicite de la prestation, notamment en termes de nombre de jours, de temps consacré aux entretiens, à leur préparation et à leur analyse, de déplacements, de réunions et de production des livrables.

Négociation

L'ANA-CEN Ariège se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales.

La négociation pourra notamment porter sur :

- la méthodologie et le dimensionnement de la prestation ;
- le nombre et la répartition des entretiens ;
- le calendrier d'intervention ;
- les modalités de mobilisation des moyens humains et techniques ;
- le contenu et les modalités de production des livrables ;
- le prix de la prestation.

La négociation pourra être conduite par écrit, par échange téléphonique ou en visioconférence, selon les modalités qui seront précisées aux candidats concernés.

L'ANA-CEN Ariège se réserve également la possibilité d'attribuer la prestation sur la base des offres initiales, sans négociation.

Lorsque des négociations sont engagées, elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence de la procédure.

Ana - Conservatoire d'espaces naturels Ariège
Maison de la Biodiversité - 8 bis rue de Rouzaud 09000 COS
05 61 65 80 54 - ana@ariegenature.fr - ariegenature.fr
SIRET 393 302 104 00053 - APE 9104Z

L'ANA - CEN Ariège est labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ariège
cpie ARIÈGE

5.4. Règlement de la consultation

Valeur technique : 70 points

Sous-critère	Points
Compréhension du contexte, des objectifs et des enjeux PP3N	**10**
Pertinence et robustesse de la méthodologie proposée	**25**
Qualité de la stratégie d'échantillonnage et de conduite des entretiens	**10**
Pertinence des méthodes d'analyse, notamment spatiale et prospective	**10**
Qualité des livrables, calendrier et organisation de la mission	**5**
Compétences et références de l'équipe mobilisée	**5**
Optimisation des déplacements dans une démarche de réduction de l'impact environnemental.	**5**
TOTAL	**70**

Prix : 30 points
Note prix = 30 × (prix de l'offre la moins-disante / prix de l'offre analysée)

Délai de réponse

La date de clôture de la présente consultation est fixée au **20/11/2026.**
L'offre du prestataire devra être adressée par mail à l'adresse suivante : lou.d@ariegenature.fr

Renseignements

Pour tous renseignements techniques complémentaires, contacter :

Lou Dumaine (chargée de projet adaptation au changement climatique et ancrage territorial)
ANA-CEN Ariège
06.84.41.39.92
lou.d@ariegenature.fr